



## AVIS PUBLIC

### DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION POUR LES ANNÉES 2020, 2021 ET 2022.

QUE le rôle triennal de l'évaluation foncière de la municipalité de Mont-Carmel pour les années 2020, 2021 et 2022 a été déposé à mon bureau le 13 septembre 2019;

QUE toute personne peut consulter, durant les heures d'ouvertures des bureaux de l'Hôtel de Ville, lesdits rôles;

Une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de la Loi sur la fiscalité municipale doit être déposée avant le 1<sup>er</sup> mai 2020;

La demande de révision doit être faite sur le formulaire prévu à cet effet et être accompagnée du montant d'argent prescrit par le règlement numéro 201-2017 de la MRC de Kamouraska, à défaut de quoi elle est réputée ne pas avoir été déposée. Le formulaire ainsi que ledit règlement sont disponibles au bureau de la MRC de Kamouraska à l'adresse mentionnée plus bas ainsi qu'au bureau de la Municipalité de Mont-Carmel au 22, rue de la Fabrique.

Le dépôt de la demande est effectué par la remise du formulaire dûment rempli ou par son envoi par courrier recommandé à la MRC de Kamouraska, à l'attention du Secrétaire, M. Jean Lachance au 235, rue Rochette, Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0.

Dans le cas où la demande est effectuée par la remise du formulaire dûment rempli, elle est réputée avoir été déposée le jour de sa réception. Dans le cas où elle serait envoyée par courrier recommandé, la demande est réputée avoir été déposée le jour de son envoi.

Mont-Carmel, le 16 septembre 2019.

---

Maryse Lizotte,  
Directrice générale  
Secrétaire-trésorière